

AVIS SUR LE NOUVEAU CONTRAT TERRITORIAL DU LOIR 2023/2028

La politique Trame bleue doit contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. La trame bleue doit garantir la présence de nouvelles aires d'accueil et de voies de transit nécessaires à cette réorganisation. Le maintien d'une bonne connectivité entre les milieux favorise également leur capacité à résister face aux changements globaux et notamment climatiques. Une biodiversité préservée grâce à la trame bleue contribue à lutter contre les effets du changement climatique, via les services rendus par les écosystèmes : atténuation de l'intensité des crues et des inondations...

(Source <https://www.ecologie.gouv.fr/>)

A la lecture du document d'enquête, nous saluons l'important travail effectué par de nombreux partenaires dans le cadre du contrat précédent et dans la construction du contrat à venir 2023 – 2028. Certains futurs aménagements décrits sont en accord avec la politique trame verte et bleue, et nous semblent tout à fait pertinents et intéressants, dont, en particulier la réinstallation de méandres dans certaines portions de rivières.

Cela étant, certains sujets ou domaines sont en manque de documentation, soumis à de futures études aux résultats inconnus.

- La continuité écologique :

L'étude ne traite que des ouvrages publics et oublie les ouvrages privés. Or il serait nécessaire et judicieux de considérer le projet dans son ensemble.

- La qualité de l'eau :

Quel sera l'impact des travaux envisagés sur la qualité des eaux en matière d'eutrophisation... ? Dans ce document, il n'est pas mentionné non plus d'études de l'impact des PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), dont une étude (le Boulon à Mazangé) a montré des teneurs très élevées. Ce contrat pourrait être l'occasion d'effectuer des recherches sur ces polluants éternels : état des lieux des concentrations PFAS dans le Loir médian et affluents, pistes d'explication voire actions pour la cas du Boulon.

- La quantité d'eau :

Il n'est pas indiqué l'impact des travaux sur le volet quantitatif de la ressource en eau. Les travaux auront un impact non indiqué sur le niveau des cours d'eau au cours de l'année (inondation, étiage en période de sécheresse ...) ni sur l'impact sur les nappes phréatiques présentes et concernées.

Par contre, envisager de recréer des méandres est une solution intéressante sur qualité et quantité d'eau.

- La biodiversité :

L'impact des travaux sur la biodiversité autre que poissons n'est pas étudiée. La faune et flore actuelle est adaptée à un niveau d'eau qui varie assez peu. Que se passera-t-il avec des variations importantes du niveau cours de l'année ? L'étude n'en parle pas.

Il ne semble pas envisagé de suivi de la biodiversité avant et après, en particulier, les travaux envisagés et ce sur plusieurs années. Il y a juste une affirmation indiquant qu'ils seront favorables à la biodiversité : des explications plus précises seraient intéressantes et utiles (p69).

Plus précisément :

- p110 Lavoir du Château sur l'Oratoire, p112 Lavoir de Courtiras sur l'Oratoire : il n'est pas indiqué quel sera l'impact sur la zone amont (étangs...) et sur la zone de reproduction des crapauds (suivie depuis plusieurs années par Lycée agricole et Perche Nature).

- p132 RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Étang de Fort Girard : il n'est pas précisément fait allusion à la zone inondée / la zone humide où est présent le râle d'eau, espèce rare et menacée, et des conséquences des aménagements évoqués sur la biodiversité.

- p176 CREATION DE FRAYERE : le Loir en amont du pont de Morée à Fréteval. Mettre en communication une mare avec le Loir pour en faire une frayère à poissons. Il n'y a pas eu d'étude pour savoir si la mare était une zone de reproduction des amphibiens. Si c'est le cas, l'introduction de poissons provoquera, à coup sûr, la disparition de cette zone de reproduction pour les amphibiens.

- Les futures études

A plusieurs reprises le document indique qu'il est prévu de réaliser une étude (p82, p86, p88, p90, p92, p94, p96, p98, p100, p102, p118, p132 . Cela fait vraiment beaucoup d'études à venir : intéressant et utile mais cela rend difficile une évaluation ou un jugement d'un projet futur non présenté. Une enquête publique est censée donner toutes les infos afin de pouvoir donner un avis, ce qui n'est pas possible dans ces cas là.

Pour parler plus en détails de ces points et d'autres sur ce sujet vital de l'eau dans ce secteur du Loir médian, nous, Perche Nature, vous réassurons de notre disponibilité et notre envie de participer, avec les autres partenaires impliqués, à toutes réflexions, préparation de plan d'action ou de plan territorial, actions de sensibilisation, d'information ... en particulier sur zones humides, biodiversité, qualité de l'eau ...

Perche Nature le 08/12/2023

contact@perchenature.fr